



# Les cahiers de la Vie Fédérale

Année 2016 - n°03  
Mars 2016





## CATÉGORIES C

**OUVRIER-E-S, ADMINISTRATIF-VE-S ET SOIGNANT-E-S,  
*il est temps de se faire entendre !***

**S**uite au dernier congrès de notre Fédération Santé Action sociale, les nouveaux dirigeants élus ont validé le principe de la réunion d'un nouveau collectif ouvrier-e-s/employé-e-s.

Ce collectif est désormais destiné aux catégories C de la Fonction Publique Hospitalière, car il est le seul lieu de débat spécifique à cette catégorie de syndiqué-e-s. Il est ouvert à 3 camarades par ancienne région (un ou une administrative, un ou une ouvrière et un ou une soignante), soit au total la possibilité de réunir 63 camarades. Le collectif est animé par François HIS, Michel ARMANGAUD et Frédéric HERREWYN. Deux réunions se sont déjà tenues et ce numéro des Cahiers de la Vie Fédérale est le résultat des premiers travaux.

A ce jour, nous n'avons qu'un regret : seul-e-s 20 camarades sont mandaté-e-s par les régionaux, alors que l'enjeu est bien d'avoir des participant-e-s de chaque région.

-  **Vous voulez pouvoir débattre nationalement sur les revendications portées par la Fédération ?**
  -  **Vous voulez débattre de la reconnaissance des qualifications ?**
-  **Vous voulez partager des expériences locales de luttes gagnantes ?**
  -  **Vous voulez tout simplement participer à nos travaux ?**

Alors, Camarades, faites-le savoir à la ou le responsable régional-e pour qu'elle ou il vous inscrive auprès de la Fédération.

**PLUS NOUS SERONS  
ET PLUS NOS DÉBATS SERONT RICHES !**



## La formation des Aides-Soignantes et des Aides de Puériculture en débat : vers la reconnaissance du diplôme au niveau IV

En 2011, une réforme a changé profondément la formation professionnelle. Plusieurs BEP (diplôme de niveau V, 2 ans de formation) ont disparu au bénéfice de BAC Pro (diplôme de niveau IV, 3 ans de formation). Ainsi, le BEP Sanitaire et Social, qui était le diplôme amenant à la formation d'Aide-Soignante et d'Aide de Puériculture, a disparu au profit des BAC Pro ASSP et SAPAT.

En 2014, les premiers lauréat-e-s de ces BAC Pro sont sorti-e-s des écoles et il a fallu statuer en urgence sur leur intégration dans les formations d'AS et d'AP. Ainsi, ces bachelier-e-s, qui détiennent un diplôme de niveau IV, ont quelques modules de formation et des heures de stage à réaliser pour obtenir au final un diplôme d'AS ou d'AP qui n'est reconnu qu'au niveau V !!!

C'est dans ce contexte que, sous l'égide du Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP), s'est ouverte une discussion sur le contenu des formations AS et AP, qui n'avait pas eu lieu depuis 2006. Cette discussion se devra de déboucher sur une revalorisation du niveau de reconnaissance des diplômes d'AS et d'AP.

Six réunions se sont tenues depuis le 26 mai 2015. Il reste 3 réunions pour une fin des travaux sur le référentiel d'activité et sur le référentiel de compétence en mai 2016. Dès le début des travaux, la CGT a demandé que les référentiels des AMP soient également abordés : la DGOS refuse de traiter des AMP alors qu'ils sont dans le corps des AS et AP dans la FPH ...

Il semble évident que le temps de formation sera allongé pour compléter certains modules.

L'autre sujet très débattu est de donner désormais aux AS et AP la responsabilité de l'observation et la mesure de l'ensemble des paramètres vitaux (ajout de la saturation, de la glycémie...).

La question du rôle propre des AS et AP n'est pas du tout abordée.

A ce stade des discussions, il semble intéressant d'interroger nos syndiqué-e-s et les salarié-e-s à l'aide du questionnaire ci-contre. ■

### Questionnaire aux Aides-Soignant-e-s et aux Aides de Puériculture (à renvoyer à [revendic@sante.cgt.fr](mailto:revendic@sante.cgt.fr))

► Vous êtes :

Aide-Soignant-e-s       Aide de Puériculture

► Avez-vous eu connaissance de l'actualisation de votre référentiel d'activité et de votre référentiel de compétence et de votre référentiel de formation ?

OUI       NON

(Si NON, se rapprocher de votre syndicat CGT)

► Pensez-vous être régulièrement confronté à des glissements de tâches ?  OUI       NON

Si OUI, lesquelles ?.....  
.....  
.....

► Pour vous, ces tâches doivent-elles être intégrées dans le référentiel d'activité ?  OUI       NON

Si OUI, lesquelles ?.....  
.....  
.....

► Désirez-vous avoir seul-e la responsabilité de vos actes et donc avoir un rôle propre ?  OUI       NON

► Pensez-vous que la formation initiale d'AS ou d'AP doit être modifiée et/ou allongée ?  OUI       NON

Si OUI, pour approfondir ou aborder quel thèmes ?.....  
.....  
.....

## La Catégorie B pour les AS, AP et AMP ?

Depuis quelques années, si le gouvernement semble accorder une « certaine » attention aux catégories C, nous ne pouvons nous satisfaire de la « distribution » de quelques points d'indices.

Nous devons porter plus fort les revendications propres à toutes les catégories :

☒ **Augmentation du point d'indice avec rattrapage du retard accumulé depuis 2010,**

☒ **Suppression des ratios = carrière linéaire pour tou-te-s,**

☒ **Intégration des primes dans les salaires.**

Avec l'arrivée dans les IFAS d'élèves diplômés du BAC Pro (niveau IV), nous devons exiger que les diplômes AS, AP et AMP soient au moins reconnus au niveau IV. LA CGT demande donc l'intégration de ces personnels dans la Catégorie B de la FPH avec une grille de salaire intégrant les primes.

*La CGT n'acceptera jamais que cette revendication soit satisfaite en échange de l'abandon de la Catégorie active comme cela a été fait pour les Infirmières.* ■

## ASHQ, quelle reconnaissance ?

Même si le gouvernement vient de permettre aux ASHQ d'accéder à l'échelle 4 de rémunération, leurs salaires restent à peine au-dessus du SMIC.

La CGT ne peut se satisfaire d'un avancement soumis à un ratio si faible (12% en 2015, 10% en 2016 et 8% en 2017) : trop de restrictions pour espérer obtenir quelques miettes accordées par un

gouvernement qui n'est pas respectueux du métier et des conditions de travail des ASHQ.

*En l'état actuel des échelles de rémunération, nous devons être ambitieux et exiger le recrutement des ASHQ en échelle 5 de rémunération avec un avancement à l'échelle 6.■*

### CONCERNANT LES OUVRIER-E-S ::

## Métiers Ouvriers dans la FPH : un maillon essentiel pour une bonne prise en charge des patients

La diversité et la complexité des missions des personnels ouvriers de catégorie C demande d'être de plus en plus formé et qualifié pour l'accomplissement de nos tâches.

De nos jours, de plus en plus de nos collègues sont recrutés avec des BAC professionnels, du fait de la disparition des CAP (voir BREF du CEREQ n°295-1 de janvier 2012). Pourtant, la majeure partie d'entre nous est recrutée en tant qu'OPQ.

Pour rappel : le CAP est un diplôme de niveau V avec un recrutement en tant qu'OPQ alors que le BAC Pro est un diplôme de niveau IV avec un recrutement au grade de TH (Technicien Hospitalier).

Alors que les métiers ouvriers sont en perpétuelle évolution et imposent aux agents de s'adapter tout au long de leur carrière, la reconnaissance professionnelle ne progresse pas dans le même sens. Selon la loi de modernisation de la Fonction Publique n°2007-148 du 2 février 2007, relative à la formation professionnelle des agents publics tout

au long de leur vie, un dispositif de reconnaissance de l'expérience doit permettre aux agents titulaires d'un CAP ou d'un BEP d'obtenir l'équivalence d'un BAC Pro.

**Nous exigeons :**

- ☒ **L'embauche de personnels qualifiés,**
- ☒ **La suppression des ratios en catégorie C pour un déroulement de carrière linéaire,**
- ☒ **La reconnaissance des métiers pénibles en catégorie active.**

*La CGT revendique que la majorité des recrutements sur la filière ouvrière se fasse en catégorie B et que les agents en fonction bénéficient également de cet accès.*

Même si nous ne pouvons pas nous satisfaire des textes sortis en juin 2011, ils nous permettent de faire reconnaître localement les qualifications (BAC et BAC + 2) et/ou l'expérience, par l'ouverture de concours. ■

## Externalisations : c'est un HOLD-UP !!!

Le manque de financement de nos Hôpitaux Publics amène nos Directions à diminuer la masse salariale pour faire de rapides économies. Départ en retraite non remplacés, contrats non renouvelés ...

C'est dans ce contexte que les externalisations ont fait leur apparition dans nos établissements, au détriment de la qualité (Restauration, blanchisserie, ménage...).

*Les sociétés privées n'ont qu'un seul but : faire du chiffre d'affaire sur la santé !!!*

Alors que notre mission est de maintenir un service de qualité pour les usagers et entretenir le patrimoine du Service Public, ces sociétés privées pratiquent des prix d'appel au plus bas pour mieux relever leur prix après.

Les Directions qui pensent faire des économies à court terme se rendent bien vite à l'évidence : les services rendus sont loin de la qualité attendue et les coûts ne sont pas maîtrisables.

**Des exemples de ré-internalisation existent déjà en France :**

- ☒ **Blanchisserie et restauration au CH de TOURS**
- ☒ **Transport de produits stériles au CHRU de Lille**
- ☒ **.....**

Il faudra être très attentif à la mise en place des GHT, qui pourra à nouveau avoir pour conséquence des externalisations après les mutualisations. ■

## **Métiers Administratifs dans la FPH : Des métiers oubliés et en quête de revalorisation**

La CGT dénonce la limitation d'évolution de carrière des personnels administratifs, malgré leur professionnalisme et leur investissement. La CGT revendique une carrière linéaire par la levée des ratios d'avancement de grade.

Cette catégorie de professionnel-le-s est de plus en plus confrontée aux glissements de tâche et aux mutualisations. Il s'agit de métiers en perpétuelle évolution. Il est à noter une grande disparité d'accès à la titularisation selon les régions.

*Nous refusons que nos Directions maintiennent nos emplois dans la précarité alors que les fonctions des administratif-ve-s sont essentielles au bon fonctionnement des Hôpitaux.*



Plus loin que lutter contre la précarité, la CGT revendique le recrutement et/ou l'accès à la catégorie B pour une majorité d'agents actuellement sur le grade d'adjoint administratif. La reconnaissance des qualifications et/ou du travail fourni passe par l'accès au corps des AMA (Assistants médico-administratifs) et/ou des ACH (Adjoints des cadres hospitaliers).

Même si nous ne pouvons pas nous satisfaire des textes sortis en juin 2011, ils nous permettent de faire reconnaître localement les qualifications (BAC et BAC + 2) et/ou l'expérience, par l'ouverture de concours. ■

👉 **Un point sur PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) a été fait par Philippe CREPEL.**

**En effet, la volonté du gouvernement est de légiférer alors que les non signataires de cet accord sont majoritaires.... Vive le dialogue social !!!**

**Il semble donc que si des mesures de reclassement sont à prévoir à partir de 2017 pour les catégories C, la fin de la bonification des échelons pourrait intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

**Nos revendications ont à nouveau été abordées (reconnaissance des qualifications, carrières linéaires ...) et seront portées par Philippe lors des temps de négociation... sans grand espoir d'être entendues.**

👉 **La prochaine réunion du collectif aura lieu les Mardi 22 et mercredi 23 mars prochains.**